

Recommandations atelier

Déchets Industriels Dangereux

---oOo---

Facilitateur : M. Omar ZOUAGHI - Directeur des Déchets Industriels & Spéciaux ANGED

Rapporteur : M. Taoufik GARGOURI - Directeur Régional de l'ANPE pour le Sud Est

---oOo---

L'atelier "Gestion des Déchets Industriels Dangereux" a regroupé une trentaine de participants de divers secteurs industriels et prestataires de service dont on cite à titre d'exemple le secteur pétrolier, le secteur électrique, l'université de Sfax (ENIS), le secteur pharmaceutique, l'industrie chimique et du phosphate, les matériaux de construction, etc...

Le débat s'est orienté sur plusieurs thématiques notamment :

▪ **Producteurs de déchets :**

Thématique	Problématique	Recommandation / réflexion
Gestion des DID dans les établissements universitaires	Présence d'énorme quantité de produits chimiques périmés au niveau des centres de recherche et des laboratoires avec problème de stockage et de valorisation	L'ANGED à entamé la préparation d'un plan de gestion des DID issus des laboratoires de recherche comprenant un guides des bonnes pratiques, etc...
Convention pour le traitement des déchets	Convention de suivi entre le producteur, le transporteur et la société de traitement (s'il y a lieu)	Avant de confier ses déchets à une entreprise de gestion des DID il faut rédiger une convention entre les deux parties pour énoncer les limites de la convention et les responsabilités de chacun des signataires
Les gaz réfrigérants	Comment faire ?	L'ANGED a mis en place des centres de réception des équipements comprenant des gaz réfrigérant pour traitement dans le cadre de convention avec la CEE. A Sfax, le centre est sis au centre ECOLEF à la zone industrielle Madagascar

Thématique	Problématique	Recommandation / réflexion
Volet préventif énoncé par les études d'impact sur l'environnement	Les déchets sont mal gérés pourtant l'entreprise s'est installée sur la base d'une EIE approuvée par l'ANPE	Les EIE constituent un engagement de la part des entreprises industrielles envers l'ANPE pour gérer les DID de manière conforme à la réglementation (normes). Il faut se référer tout le temps à ces engagements et les respecter, souvent la réponse existe dans le document EIE

▪ **Collecteurs, Transporteurs :**

Thématique	Problématique	Recommandation / réflexion
Sociétés spécialisées dans la gestion des DID et notamment le transport	Problèmes de renouvellement des autorisations Disponibilité et maintien de registre rouge	Toute entreprise n'ayant pas mis à jour son autorisation n'est pas sensée exercer Les registres rouges sont disponibles à l'ANGED que ce soit à la direction centrale ou régionale. Les ruptures de stock sont possibles Les registres rouges doivent être remplis de manière régulière en mentionnant les déchets par types, quantité, etc.. ; conformément à la première page du registre. Les registres rouges doivent être présentés aux experts contrôleurs de l'ANPE et de tout corps de contrôle concerné
Collecte des données relatives aux DID	Pourquoi ? Y a-t-il un risque de confidentialité ?	L'autorité concernée par les déchets (l'ANGED) requiert toutes les données relatives aux déchets et les DID en particulier pour réguler le marché et interdire les spéculations et les intrus. La traçabilité des déchets à tous les niveaux : production, stockage provisoire, transport, stockage intermédiaire, traitement, stockage définitif (enfouissement, incinération, etc...) est une action très importante et elle peut traduire en quelques sortes l'objectif principal de l'atelier

▪ **Traitement des déchets (Valorisation, recyclage et élimination) :**

Thématique	Problématique	Recommandation / réflexion
Incinération des déchets industriels	<p>Y a-t-il une limite par rapport à l'incinération des déchets et notamment les DID ?</p> <p>Comment faire pour certains déchets qui n'obéissent plus au traitement ?</p>	<p>La loi 96-41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination n'interdit pas l'incinération des déchets à condition que ce soit fait dans des établissements spécifiques (incinérateurs) muni des équipement de traitement des gaz générés par l'incinération.</p> <p>Un projet de mise en place d'un incinérateur privé est en cours</p>